

Déclaration de la Commission Exécutive Fédérale

Monsieur le Premier Ministre nous ne vous laisserons pas détruire la Sécurité sociale !

Les annonces faites par le premier ministre dans son discours de politique générale sont inquiétantes : pacte de responsabilité, diminution des cotisations sociales des salariés, crédit d'impôt aux entreprises.

En outre, le Premier Ministre confirme la suppression de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Cette contribution, à la charge des entreprises réalisant un chiffre d'affaire supérieur à 760 000€, est affectée au financement du régime social des indépendants. Il s'agit d'un nouveau cadeau aux très grandes entreprises au détriment de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants. En outre rien n'est dit sur le devenir des 160 salariés du RSI qui traitent cette contribution.

Ces réformes n'ont qu'un seul but, remettre en cause la Sécurité sociale dans son ensemble (régime général des salariés, MSA, Régime Social des Indépendants).

Elles sont inacceptables.

En s'attaquant au financement par les cotisations salariales, le gouvernement décide de revenir au début du 20^{ème} siècle. A une époque où les salariés et leur famille, confrontés à la maladie, trop âgés pour travailler devaient s'en remettre à la charité. Si en 1944, le Conseil National de la Résistance décide de créer la Sécurité sociale, financée par les cotisations des salariés, c'est bien parce que le système des assurances sociales et la retraite ouvrière et paysanne étaient en échec.

Présenter aux salariés la réduction de leur cotisation sociale comme un moyen d'augmenter leur salaire net relève de la supercherie. En effet, ces cotisations représentent une partie du salaire « socialisé », c'est-à-dire mis dans le pot commun de la Sécurité sociale, pour permettre dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, à chacun de prendre sa retraite, de se soigner lui et sa famille, d'élever ses enfants.

En réduisant cette partie « socialisée », le gouvernement lamine immédiatement le budget de la Sécurité sociale.

Ces cotisations prélevées sur les salaires ne sont pas placées en bourse. Elles ne vont pas dans la poche des actionnaires. La partie consacrée à la gestion du système est infime (moins de 4% des sommes collectées). Ces cotisations sont immédiatement utilisées, pour la maladie, les prestations familiales, les pensions des retraités.

Le salarié qui aura vu, provisoirement, son salaire net augmenté de 40 euros le regrettera vite. Moins d'argent dans les caisses de la Sécurité sociale provoquera une nouvelle baisse des prises en charge par l'assurance maladie ou une nouvelle baisse des pensions. Dans tous les cas si ce salarié veut se soigner ou bénéficier d'une retraite convenable, il devra prendre une ou des assurances complémentaires. Les 40 euros qu'il aura gagnés n'y suffiront pas.

Ce que le gouvernement aura donné d'une main aux salariés, le Medef le reprendra au centuple par le biais des compagnies d'assurance.

Il s'agit d'un vol en bande organisée. Les chefs de bande s'appellent Hollande, Valls et Gattaz.

Ne laissons pas dépouiller la Sécurité sociale.

L'heure n'est pas à la résignation. Tous ensemble le 12 avril et le 1^{er} mai manifestons contre l'austérité, pour les salaires, l'emploi et la défense de notre protection sociale.

Montreuil le 10 avril 2014